

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 26 septembre 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 29 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Martine CESARI - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Xavier MERY - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Patrick BORÉ représenté par Roland GIBERTI - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Gérard BRAMOULLÉ.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Nicolas ISNARD - Eric LE DISSÈS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

FAG 014-6536/19/BM

■ Demande de subvention auprès du Département des Bouches-du-Rhône pour le financement de l'opération "Développement d'une flotte de véhicules propres" MET 19/12319/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Lors de la présentation de l'agenda environnemental, il avait été annoncé que le Département des Bouches-du-Rhône et la Métropole d'Aix-Marseille-Provence s'engageraient à optimiser la qualité de l'air en opérant leur propre transition énergétique.

La conversion énergétique du parc de véhicules légers de la Métropole a déjà démarré par l'acquisition de véhicules électriques et hybrides et le déploiement de 20 bornes électriques au sein du parking Euromed Center. Il s'agit de poursuivre dans cette voie dans un objectif de convergence « verte » du plan de renouvellement des véhicules légers.

Le Département peut accorder des subventions aux collectivités et EPCI s'engageant dans un plan de conversion énergétique de leur flotte automobile, dont le taux peut être au maximum de 70%, hors bonus écologique de l'Etat.

La présente délibération vise à approuver la demande de subvention auprès du Département des Bouches du Rhône pour financer l'achat de véhicules électriques.

Le coût prévisionnel de l'opération est estimé à 833 696 euros HT.

Le plan de financement prévisionnel pour l'acquisition de 32 véhicules électriques (phases 2019 et 2020) peut s'établir ainsi :

Signé le 26 Septembre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2019

Charges	€ (HT)	Produits	Pourcentages	€
ACHATS VEHICULES (investissement principal)	590 688 €	ETAT (bonus écologique)	23%	192 000 €
ACHATS (investissement compléments techniques)	12 704 €	SUBVENTION DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE	57%	475 207 €
ACHATS (location batteries)	228 448 €	METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE	20%	166 489 €
IMPOTS ET TAXES	1 856 €			
TOTAL CHARGES	833 696 €	TOTAL PRODUITS		833 696 €

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° FAG 021-5718/19/CM du Conseil de la Métropole du 28 mars 2019 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole.

Oùï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il est nécessaire d'engager la transition énergétique du parc des véhicules légers de la Métropole Aix-Marseille-Provence.
- Que dans ce cadre, il convient de solliciter une subvention auprès du Département des Bouches du Rhône.

Délibère

Article 1 :

Est approuvée la demande de subvention d'un montant de 475 207 euros auprès du Département des Bouches-du-Rhône pour l'acquisition de 32 véhicules électriques dont 10 en 2019 et 22 en 2020.

Article 2 :

Signé le 26 Septembre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2019

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence ou son représentant, est autorisé à solliciter l'aide financière auprès du Département des Bouches du Rhône, et à signer tout document y afférent, pour la réalisation de cette opération.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits en section d'investissement sur le budget 2019 de la Métropole Aix-Marseille-Provence, sous-politique A110, nature 21828/4581151107, fonction 020 code opération 2019001900, le solde des crédits pour les 22 véhicules restants seront inscrits au BP 2020 ou suivant.

La recette correspondante sera inscrite au budget 2019 de la Métropole Aix-Marseille-Provence, section d'investissement, sous-politique A110, nature 1313, fonction 020, code opération 2019001900.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
La Présidente de la Métropole
Aix-Marseille-Provence

Martine VASSAL